

MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Val-Morin a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020 au lieu et à l'heure des séances, le règlement numéro 687 intitulé « Règlement numéro 687 modifiant le règlement numéro 683 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 ».

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné, 6120 rue Morin, Val-Morin et sur le site web de la Municipalité et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures régulières de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 13^e jour du mois de mai 2020.



Pierre Delage,
Directeur général